



RAPPORT 2025 SUR L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

OBJET

Conformément aux exigences de la Charte de la langue française, la municipalité de Saint-Joachim présente son rapport annuel concernant l'application de la langue française dans ses activités.

1. Utilisation du français dans les communications

La municipalité utilise le français dans l'ensemble de ses communications écrites et verbales, incluant les communications avec les citoyens, les documents administratifs, le site Internet municipal, les avis publics et les publications.

2. Utilisation exceptionnelle d'une autre langue

Au cours de l'année visée par le présent rapport, aucune situation particulière nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français n'a été signalée.

3. Plaintes reçues concernant la langue de communication

La municipalité n'a reçu aucune plainte concernant l'utilisation du français dans ses communications au cours de l'année visée.

4. Mesures prises pour promouvoir l'utilisation du français

La municipalité veille à maintenir l'utilisation du français dans ses communications et ses documents administratifs conformément aux exigences de la Charte de la langue française.

Hugues Jacob
Directeur général / Greffier-trésorier

10 mars 2026